

COMMUNE
DE
ST-DENIS-LÈS-REBAIS
77510



Tél. : 01.64.04.52.37.

Mail. mairie@saint-denis-les-rebais.fr

AVIS CAMPAGNE DE RECENSEMENT DES SINISTRÉS CATASTROPHE NATURELLE « SECHERESSE » 2026

Les sinistrés concernés doivent signaler en mairie qu'ils ont subi des dommages liés à l'épisode de sécheresse et déclarer à leur assureur la nature des dommages subis, afin que soit déclenchée la procédure de constatation de l'état de catastrophe naturelle. Ils peuvent également fournir des photographies des dommages.

Ils doivent faire rapidement une déclaration :

- **manuscrite en mairie**
- **en recommandée avec accusé de réception à leur compagnie d'assurances**

La demande déposée auprès de la mairie doit être précise dans les dates d'apparition et d'évolution du phénomène. Ce critère est impératif pour la prise en compte du dossier pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Saint-Denis-Lès-Rebais, le 27 août 2026

Corine PROFIT,
Maire de Saint-Denis-Lès-Rebais

8 Rue de la Mairie
77510 SAINT-DENIS-LÈS-REBAIS
Tel.: 01.64.04.52.37
Horaires : lundi de 9h15 à 12h15
mardi & vendredi de 15h15 à 17h15